



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 21/03/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 60: Rencontre MOC - IRBMS (U20) du 18/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.MEDJEZ SFA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 61: Rencontre ABS - WEF (U16) du 19/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.





Affaire N° 62: Rencontre ABS - WEF (U18) du 19/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour octroyer le gain du match à l'équipe (A.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.

